

L'unité de recherche clinique du CH de Compiègne : un premier bilan prometteur

Il y a deux ans, le centre hospitalier de Compiègne (CHC) a inauguré son unité de recherche clinique (URC) en signant la première convention régionale avec le CHU Amiens-Picardie. L'URC a bénéficié d'emblée de l'appui, des ressources logistiques, statistiques et documentaires du CHU. Elle est coordonnée par un médecin, et a pour fonction d'assister les équipes qui font de la recherche, ainsi que de structurer et d'homogénéiser les pratiques. Elle est animée par un attaché de recherche clinique (ARC), dans l'établissement depuis mars 2010.

L'existence d'une recherche clinique forte témoigne du dynamisme de ses équipes et de la qualité des soins délivrés aux patients. Outre l'intérêt présenté pour les patients, elle constitue également un atout pour le recrutement de praticiens.

Au CHC, la pratique de la recherche clinique est ancrée, sous l'impulsion de quelques services pionniers (hépato-gastro-entérologie, cardiologie, urgences, pneumologie, onco-hématologie, médecine interne et pathologies infectieuses, néonatalogie...).

Avec la création de l'URC, le bilan est prometteur. Ont ainsi été mises en place :

Une commission de la recherche clinique, dont les missions sont de :

- définir les grands axes de la politique de recherche du CHC ;
- contrôler le bon fonctionnement de l'URC, définir les modalités de son financement et de son développement, décider de l'emploi des moyens affectés ;
- le cas échéant, contrôler la qualité et valider les projets de protocole qui seraient portés par des praticiens de l'établissement.

Cette commission, présidée par le Dr Francis Martin, se compose de douze membres (représentants de la direction, de la CME, des instances de recherche du CHU Amiens-Picardie, des usagers, de la pharmacie et du laboratoire).

Une « charte investigateurs » : plusieurs médecins volontaires se sont engagés dans une démarche de développement à long terme de l'URC. En acceptant de reverser à l'URC une part des honoraires perçus en tant que médecins investigateurs, ils

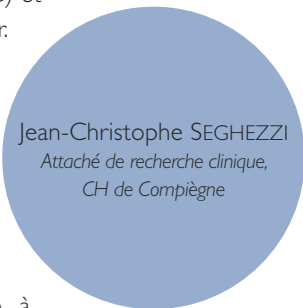
permettent le maintien et l'accroissement à terme des moyens consacrés à la recherche au CHC.

La rédaction des procédures opératoires standard (POS), cartographiant l'ensemble des tâches et des processus mis en œuvre au cours d'une étude clinique, et qui permet de garantir la fiabilité des données recueillies, leur traçabilité ainsi que l'observance des règles de bonnes pratiques cliniques (BPC) et de la législation en vigueur.

Ces POS, en cours de validation, seront mises à disposition de l'ensemble des services chercheurs.

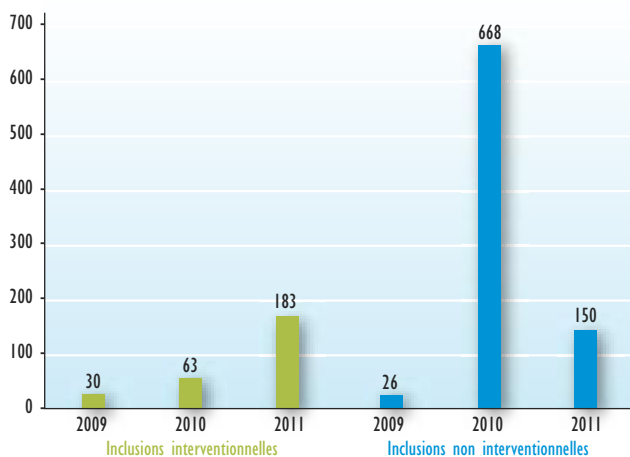
La recherche clinique a pu être mise en place avec succès au CHC grâce à certaines conditions :

- des médecins volontaires ayant déjà une « culture » recherche clinique ;
- une (quasi-) unanimité de la communauté médicale ;
- le soutien actif de l'administration ;
- un financement pérenne ;
- des spécialités porteuses ;
- une organisation rigoureuse ;
- un partenariat avec le CHU.



Jean-Christophe SEGHEZZI
Attaché de recherche clinique,
CH de Compiègne

**Nombre d'inclusions au CHC
cancérologie + hors cancérologie**



**Nombre de protocoles au CHC
cancérologie + hors cancérologie**

